



# L'EDITO CFTC DGFIP

Édition 2025 - Trimestre 4



## Syndicat constructif et représentatif

### Sommaire :

#### Page 1 : Edito – Un budget ?

Quel budget ? Pour qui ?

#### Page 2 : La retraite progressive – Le handicap – La fonction publique

Page 3 : Les jours de congés sont destinés au repos ! – Nouveautés du PAS pour les couples mariés – Suicides à la DGFIP

#### Page 4 : PSC + prévoyance = Sujets d'inquiétudes



## Un budget ? Quel budget ? Pour qui ?

D'un avis généralement partagé, les finances de notre pays ne sont pas dans un état florissant.

Depuis cet été pourtant, les gouvernements qui se sont succédé dans la préparation d'un projet de budget semblent se concentrer sur les efforts que devraient consentir les plus défavorisés et sur le train de vie de l'État, donc par ricochet sur la fonction publique.

Il n'échappe à personne non plus que les fonctionnaires de la DGFIP ne font pas partie des classes les plus aisées de la société. Ils cumulent en outre l'inconvénient de travailler dans une administration qui reste la cible privilégiée des gouvernements lorsqu'il s'agit de supprimer des emplois.

Pour mémoire, lors de la création de la DGFIP en 2008, les effectifs s'élevaient à près de 140 000 emplois. Aujourd'hui, la DGFIP n'en compte plus qu'à peine 97 000. Les réformes et restructurations successives ont servi — à une DGFIP particulièrement zélée — de supports ou d'alibis, souvent anticipés, pour supprimer à tour de bras les emplois régaliens de notre administration.

Aucune piste concrète n'a été sérieusement explorée pour faire participer les plus aisés à l'effort demandé, ni pour réviser l'octroi généreux — et sans réel contrôle — des aides publiques versées aux entreprises. **C'est pourquoi la CFTC s'est inscrite dans les mouvements de grève et de manifestation des 18 septembre et 2 octobre 2025.**

Parce que la justice sociale, les services

publics de qualité et accessibles à tous doivent rester des piliers solides de la République.

Parce que la justice fiscale ne peut être rendue par des services de la DGFIP affaiblis comme jamais ils ne l'ont été.

**Alors, la CFTC est là !**

Parce que l'effritement continu du pouvoir d'achat, aggravé par le gel de la valeur du point d'indice, appauvrit inexorablement les agents publics.

Parce que la protection sociale est encore mise en cause par des propositions de déremboursements multiples.

**Alors, la CFTC est là !**

Parce que la dernière réforme des retraites, rejetée massivement par le monde du travail, pénalise une fois encore les plus modestes, les carrières des femmes, et ignore la réalité de la pénibilité.

**Alors, la CFTC est là !**

Alors qu'aujourd'hui l'éphémère semble être la règle au sommet de l'État — savant mélange d'égos et d'ambitions présidentielles à peine dissimulées —, il est plus que jamais essentiel de porter haut ces exigences de justice et de solidarité.

**Au quotidien, même si la DGFIP demeure dans l'incertitude de l'issue budgétaire, la CFTC vous accompagne et reste présente à vos côtés.**

### Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques

#### Adresse :

Bâtiment Condorcet – 6 Rue Louise WEISS – 75013 Paris

#### Courriel :

[syndicat-national@cftc-dgfp.fr](mailto:syndicat-national@cftc-dgfp.fr)

#### Site internet :

<https://www.cftc-dgfp.fr>

S'inscrire à la liste de diffusion :



# Cela vous intéresse ?

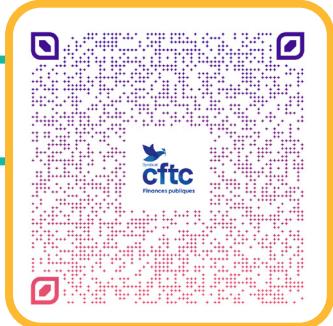


## La retraite progressive

Deux décrets de juillet 2025 sont venus modifier les conditions d'accès à la retraite progressive, désormais accessible dès 60 ans. Si vous êtes déjà à temps partiel, consultez rapidement votre service RH : vous pourriez avoir une bonne surprise !



Sur notre site : <https://www.cftc-dgfip.fr/flash-cftc-dgfip-retraite-progressive/>



## Le handicap

Le sort des personnels en situation de handicap est un sujet de préoccupation majeur pour la CFTC. La DGFIP a présenté, le 3 juillet dernier, son projet de plan d'action 2025-2026 en faveur de l'inclusion des agents en situation de handicap.

Entre le recul du taux d'emploi et des pratiques encore trop souvent stigmatisantes, les attentes restent fortes pour que l'inclusion ne demeure pas un principe abstrait, mais devienne une réalité vécue par tous les agents.



## La fonction publique

### Bouc émissaire idéal ?

La construction d'un budget pour le pays nécessite un regard lucide sur la dépense, tout autant que sur la recette. Force est de constater que les politiques qui nous gouvernent ont depuis longtemps la fâcheuse tendance à jeter en pâture l'emploi public, jugé responsable des déficits. Pour la CFTC, c'est sans doute oublier — volontairement — que le niveau des dépenses publiques baisse, ou n'augmente plus, depuis le budget 2017. C'est aussi oublier que le ruissellement promis à la suite des baisses d'impôts pour les catégories les plus aisées ne s'est jamais produit, alors qu'il correspond bel et bien à un manque de recettes. Dans ces conditions, rien de plus facile que de cibler, encore et encore, l'emploi public.

# La CFTC DGFiP vous en parle !



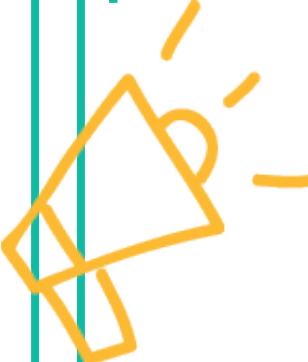
## Les jours de congés sont destinés au repos !

Un décret de juin 2025 modifie les règles de report des jours de congés non pris et les élargit aux jours liés à des responsabilités parentales ou familiales. La CFTC, attachée à la défense de votre droit au repos, se félicite de cette avancée, mais souhaite aller plus loin.

Sur notre site : <https://www.cftc-dgfp.fr/un-nouveau-droit-au-report-des-conges-a-renforcer/>



## Nouveautés du PAS pour les couples



Le taux de prélèvement à la source est désormais individualisé par défaut, pour les couples mariés comme pacsés, tandis que le taux commun devient une simple option.

Présentée comme une mesure d'équité, cette évolution met pourtant en lumière les inégalités salariales persistantes entre les femmes et les hommes. Sous couvert d'ajustement technique, elle risque de renforcer une logique individualiste dans la gestion de l'impôt, au détriment de la solidarité au sein du couple et du foyer.

La CFTC alerte sur cette dérive : à force de dissocier les situations et d'automatiser les démarches, on éloigne un peu plus les citoyens de la signification même de l'impôt — un acte collectif, citoyen et solidaire. Déjà affaibli par le prélèvement à la source, ce lien risque de se distendre encore davantage, transformant l'impôt en simple transaction bancaire dénuée de sens social.

Sur notre site : <https://www.cftc-dgfp.fr/prelevement-a-la-source-du-nouveau-des-septembre-2025/>

## Suicides à la DGFiP

Face à la vague de suicides à la DGFiP, la CFDT et la CFTC exigent un audit indépendant : la santé des agents ne peut plus attendre.

<https://www.cftc-dgfp.fr/suicides-a-la-dgfp-le-travail-est-il-en-cause/>



## Psc + prévoyance = sujets d'inquiétudes

L'actualité de ces dernières semaines ne peut laisser personne indifférent. Inflation, réorganisations, surcharge de travail, difficultés de recrutement : tout cela pèse lourdement sur notre quotidien.

À cela s'ajoute la mise en place de la Protection sociale complémentaire (PSC), qui devait être une avancée pour les agents et qui, dans les faits, se transforme pour beaucoup en casse-tête, entraînant un risque de perte de pouvoir d'achat et de moindres remboursements potentiels.

Les agents découvrent à cette occasion que le volet « prévoyance » attribué à la GMF est **obligatoire**... alors que, dans d'autres ministères, il est resté **facultatif**, laissant ainsi une **liberté de choix**.

Aussi, nombreux sont ceux qui ne sont pas satisfaits.

La réalité n'est peut-être pas si évidente : une lecture plus détaillée de l'offre de base de la prévoyance montre qu'elle comprend un volet de prise en compte d'une partie des primes dans l'indemnisation.

Néanmoins, le sujet reste une source de préoccupation.

Si les organisations syndicales ont bien participé à l'élaboration du cahier des charges précédent l'appel à candidatures des prestataires, tant pour la PSC que pour la prévoyance, elles ne portent **aucune responsabilité** quant aux choix qui ont été opérés.

Le ministère et le secrétariat général, qui n'ont rien fait pour faciliter la tâche des agents ni leur compréhension, portent seuls l'entièvre responsabilité de ces attributions et de toutes leurs conséquences. Le choix d'une prévoyance obligatoire imposée est bien celui du ministère.

Pour la CFTC, ce sont les femmes et les hommes de la DGFIP qui, chaque jour, portent l'administration à bout de bras, souvent au détriment de leur santé ou de leur bien-être. Leur offrir une couverture santé de haut niveau est donc une évidence et une nécessité. C'est dans cet esprit que la CFTC s'est mobilisée.

Fidèle à ses valeurs, la CFTC s'est attachée à vous accompagner et à vous informer sur les différentes options possibles, afin de préserver au mieux votre niveau de protection sociale et de prévoyance. À aucun moment, la CFTC n'a soutenu un prestataire plutôt qu'un autre.

La CFTC portera toujours avec force l'exigence d'une **PSC digne de ce nom et la liberté de choix pour le volet prévoyance**.

